

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4^{ème} adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Caroline LEICHT, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Patrice JACQUIER, Aurore BERTAUX, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ, Alain FINA, Mathieu CICERI, Vincent FROMENT

Absente excusée : Emilie DEGLISE-FAVRE (pouvoir à Céline JOLY)

Secrétaire de séance : Cyril PELOSO

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

En préambule, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de l'enseignante décédée ce mercredi à Saint Jean de Luz.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2023.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité :

- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques
- Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (emploi d'été 2023)
- Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire

Cyril PELOSO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

ORGANISATION

Modification de la composition des commissions communales

Rapporteur : Claude DURAY

Suite aux délibérations du Conseil Municipal du 4 septembre 2020 et du 22 janvier 2021, portant constitution des commissions communales, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier leur composition du fait de la démission de Mélanie DALLA-COSTA et de la nomination de Vincent FROMENT.

Ainsi, il est proposé la composition suivante, ce qui est accepté à l'unanimité :

Nom - Prénom	Finances Personnel Formation	Communication Développement durable Animation	Travaux Services Techniques Assainissement	Action sociale Vie associative Affaires scolaires	Urbanisme Cadre de vie Sécurité
Claude DURAY Président de droit	X	X	X	X	X
Noël CADET	X	X	X	X	X
Emilie ROUGIER	X	X	X	X	X
Jean RONZATTI	X	X	X	X	X
Céline JOLY	X	X	X	X	X
Gerard TANTOLIN	X	X	X	X	X
Alain REGAUDIAT	X	X	X	X	X
Florianne FALOLA CHOUACHI	X	X	X	X	X
Stephane PERRIER	X	X	X	X	X

Patrice JACQUIER	X	X	X	X	X
Cyril PELOSO	X	X	X	X	X
Caroline LEICHT	X	X		X	
Emilie DEGLISE-FAVRE		X		X	X
Aurore BERTAUX		X		X	X
Laurent VERNAZ	X		X		X
Alain FINA	X		X		X
Sandrine POIGNET	X			X	X
Mathieu CICERI	X			X	X
Vincent FROMENT	X			X	X
Nombre d'inscrits	17	14	13	17	18

TRAVAUX

Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement :

- Les rénovations du local arrière de la boucherie du Grand Roc et du local de l'esthéticienne (Immeuble « Les 4 Chemins ») auront lieu en mars
- La pose de 6 nouveaux caveaux dans l'ancien cimetière par l'entreprise PECH a été finalisée
- Des reprises de différentes toitures ont été réalisées par l'entreprise GINET (abergement d'une souche au Grand Roc, renforcement des arrêts de neige Mairie, chenaux à la cure...)
- Les garde-corps d'un escalier extérieur de la Mairie ont été confectionnés par l'entreprise RIMBOUD et sont en peinture
- De l'humidité a été détectée sous le plancher du dojo et pourrait nécessiter des travaux (terrassment, étanchéité...)
- Un devis (3 600 € TTC) a été validé pour la pose d'un échafaudage dans la cage d'escalier de la mairie afin que les services techniques réalisent la rénovation de cet espace
- Les éléments techniques (rapport caméra des réseaux humides, travaux sur l'éclairage public) ont été transmis par la société CAPELLI en vue de la rétrocession de la voirie et des équipements à la commune. Ils seront étudiés attentivement mais il apparaît quelques malfaçons sur les réseaux d'eaux usées. Une reprise sera demandée à la société CAPELLI.

Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques :

- Les agents ont démarré le balayage des voiries et des trottoirs avec le porte-outils
- Le véhicule E-JUMPY sera livré dans la semaine
- Ils vont entreprendre le curage des cunettes dans les combettes et la pose de caniveaux sur le chemin
- Le brise-vue des sanitaires publics devrait être posé dans les prochains jours
- L'élagage de plusieurs arbres, ainsi que la taille de nombreux massifs ont été effectués en février

Travaux d'amélioration de l'accessibilité des allées du cimetière

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI fait un point sur l'opération de mise en accessibilité des allées du cimetière qui consiste en l'enlèvement des graviers existants et la pose d'un revêtement en grave de bellecombe plus circulaire.

Un devis de 43 609.80 € TTC a été validé à l'entreprise SERTPR qui devrait finir le chantier vers le 2 mars.

Cela permettra de régler le problème d'accès PMR et pour une certaine durée, l'entretien des allées (mauvaises herbes).

Un seuil d'accès devant un portail de l'ancien cimetière sera également repris (600 € HT).

Avancée du projet de création d'un espace multi-activités au Poyet

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part des avancées sur le projet de création d'un espace multi-activités dans le secteur du Poyet. Il indique qu'une commission prévue le 2 mars abordera :

- la visite de la maison de l'enfance Simone VEIL du 15 février
- la présentation d'une nouvelle étude de faisabilité
- la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS)
- la proposition de prix pour la construction du bâtiment et d'achat d'un terrain contigu par Edouard Denis

PERSONNEL

Retour sur la commission PERSONNEL du 7 février 2023

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET fait un retour sur la commission PERSONNEL du 7 février 2023 qui a permis de :

- faire un bilan sur les entretiens 2022 des agents et leurs souhaits et ceux de la collectivité
- d'étudier l'évolution possible de la carrière des agents
- d'acter le renouvellement d'un contrat pour un agent en renfort aux services techniques
- d'instaurer des horaires d'été pour les services techniques
- d'évoquer le recrutement des emplois d'été 2023 qui sera clos le 3 mars
- d'acter le renfort du service de restauration scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire

Fort de ces propositions de la commission, Noël CADET propose l'adoption de trois délibérations au Conseil Municipal. Il précise qu'une délibération permanente avait été votée en février 2022 pour pouvoir assurer des remplacements rapidement en cas d'absences.

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel, propose au Conseil Municipal de prévoir de nouveau un renfort aux services techniques pour une période maximale de 7 mois.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques afin d'épauler les agents, notamment dans la gestion des espaces verts, Sur le rapport de Noël CADET et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 mois maximum entre mai et novembre 2023.

Il sera proposé de confier cet emploi à Madame Bernadette FALLAIX qui avait donné entière satisfaction en 2022.

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction de son expérience et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services de la collectivité (techniques, administratifs, entretien des bâtiments, bibliothèque...) afin de pallier les absences et d'assurer un service public de qualité, pour la période du 29 mai 2023 au 1^{er} septembre 2023;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Noël CADET et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 semaines à 1 mois maximum en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés au maximum 8 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique ou administratif.

Monsieur le Maire est chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I – 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel, propose au Conseil Municipal de prévoir un renfort au service de restauration scolaire du 6 mars 2023 au 7 juillet 2023 (semaine scolaire).

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service de restauration scolaire du à une augmentation très importante des effectifs d'enfants de l'école maternelle fréquentant la cantine,

Sur le rapport de Noël CADET et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet de 8 heures par semaine scolaire.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 6 mars 2023 au 7 juillet 2023.

Cet agent devra impérativement justifier d'une expérience auprès des enfants.

Suite au lancement d'une offre d'emploi, close le 24 février, il sera proposé de confier cet emploi à une des candidates.

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction de son expérience et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

FINANCES

Sécurisation du secteur de la patte d'oie (rues Pillet/Piquand/ de Tamié) : demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre des aménagements de sécurité sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET rappelle le projet de création de sécurisation du secteur de la patte d'oie de Frontenex, reliant les rues Pillet/Piquand et Tamié, avec un aménagement routier contraignant pour les usagers.

Cette opération permettra de réduire sensiblement la vitesse des usagers et de sécuriser la circulation piétonne aux abords de ce croisement.

Sur proposition du bureau d'études, AEDI, et après concertation avec les services compétents du Département, le principe de la création d'un mini-giratoire franchissable a été retenu.

Les zones pavées dégradées au pourtour de ce secteur seront également modifiées et un caniveau de récupération des eaux de pluie de la voirie départementale installé.

Noël CADET indique que ces travaux sont éligibles auprès du Département de la Savoie au titre des aménagements de sécurité sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le montant des travaux est le suivant :

Nature des travaux	Montant HT (en euros)
Installation et travaux préparatoires	11 650
Chaussées, îlots, trottoirs, bordures, pluvial	73 255.70
Dispositifs de sécurité	2 188.50
Maitrise d'œuvre et divers	7 905.80
TOTAL HT	95 000

D'un montant prévisionnel de 95 000 € HT, ces opérations peuvent être soutenues à hauteur de 27% par le Conseil Départemental.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve le projet de création de sécurisation du secteur de la patte d'oie de Frontenex, reliant les rues Pillet/Piquand et Tamié,
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 95 000 € HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître la participation financière du Département (27%) et de la Commune (73%)
- demande au Conseil Départemental au titre des aménagements de sécurité sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale une subvention de 25 650 € pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune en section d'investissement,
- sollicite l'autorisation d'engager les travaux avant l'octroi d'une subvention,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer une convention avec le Département pour cet aménagement de sécurité sur une route départementale.

Au vu du projet retenu, Laurent VERNAZ estime que le sens montant restera dangereux car trop linéaire.

Concernant la subvention espérée du Département, il souhaiterait disposer lors du vote du budget d'un ratio entre aide financière sollicitée et accordée sur les dernières demandes.

Noël CADET rappelle que le budget de la commune est bâti sans subvention réellement obtenue.

Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour les études de faisabilité en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET rappelle que la commune de Frontenex souhaite réaliser des installations photovoltaïques sur plusieurs de ses bâtiments communaux :

- Le groupe scolaire, composé :
 - d'une école maternelle (22, allée des Coquelicots) - installation sur les deux pans de toiture de la maternelle, pour une puissance de 120 kWc (environ 600 m² de surface).
 - d'une école élémentaire (17, rue Joseph Pillet) - installation sur le pan sud de l'école élémentaire, pour une puissance de 36 kWc (environ 180 m² de surface)
- Le gymnase est situé allée des Coquelicots et comprend une salle de sport, une bibliothèque, un bureau, une crèche et un relais petite enfance installation sur le pan sud d'environ 25 à 30 kWc.

Pour mener à bien ce projet, une consultation pour une maîtrise d'œuvre a été lancée avec une mission qui comprend 1 tranche ferme comprenant une étude de faisabilité technico-économique et une étude structure, et 1 tranche optionnelle sur la maîtrise d'œuvre du projet.

L'offre la plus intéressante est celle du bureau d'études PHOENIX ENERGIE (73000 CHAMBERY) comme ci-dessous :

Tranche ferme (€ TTC)	14 929
Tranche Optionnelle (€ TTC)	11 040
TOTAL (€ TTC)	25 969.20

Noël CADET indique qu'il est possible de disposer d'une aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour financer la réalisation d'études et de missions d'appui-conseil, au titre du dispositif « STARTER EnR », d'un montant inférieur à 15 000 € TTC sur les projets de production d'énergie renouvelable et de récupération comprenant notamment le solaire photovoltaïque.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve et dépose un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la première tranche du projet d'un montant de 14 929.20 € TTC comprenant deux études de faisabilité technico-économique (une pour le groupe scolaire et une pour le gymnase) et trois études « structure » : école maternelle, école élémentaire, gymnase.
- approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières de la Région Auvergne Rhône Alpes
- demande à la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention au taux le plus élevé possible
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune en section d'investissement,
- sollicite l'autorisation d'engager cette opération avant l'octroi d'une subvention,
- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

ANIMATION

Point sur les animations programmées en 2023

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Après un retour sur les dernières animations (arrivée du Père Noël, colis de Noël, vœux à la population, repas des aînés), Emilie ROUGIER fait une projection des manifestations proposées par la commission ANIMATION pour les prochains mois :

- Nettoyage de la commune : samedi 22 avril en matinée
- Fête de la musique : mardi 20 juin en début de soirée dans la cour de l'école
- Journée festive (bal, spectacle pyrotechnique) : samedi 15 juillet au stade
- Forum des associations : samedi 2 septembre à la salle polyvalente
- Octobre Rose : dimanche 1^{er} octobre
- Père Noël : samedi 9 décembre à la salle polyvalente
- Repas des aînés 2024 : dimanche 28 janvier 2024 à la salle polyvalente

Elle propose également la poursuite du concours des maisons/balcons fleuris avec une dépose des candidatures avant le 1^{er} mai. Une annulation pourra être prononcée en cas de sécheresse.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Point sur la reprise des équipements sportifs intercommunaux depuis le 1^{er} janvier 2023

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire rappelle la rétrocession à la Commune des terrains de tennis et du stade de football, et la gestion quotidienne du gymnase des Grands Champs.

Il indique :

- que des visites au gymnase ont permis de déceler quelques manutentions à réaliser, et de lister certains besoins à faire remonter à ARLYSERE (éclairage, VMC...)
- qu'un premier devis pour l'éclairage du stade a été sollicité, sur demande du club de football
- qu'une rencontre a eu lieu avec le club de tennis pour évoquer le projet de rénovation de deux courts et de l'éclairage.

Jean RONZATTI fait un point technique et indique qu'après des travaux de 1990, et malgré une rénovation de 2001, un réseau d'éclairage et un drainage ont été créés et perdurent.

Jean RONZATTI et Claude DURAY précisent que l'aide d'un maître d'oeuvre sera requis sur ce dossier.

Alain FINA demande si la fédération donne des préconisations.

Claude DURAY indique que le club a eu des informations par ce biais.

Gérard TANTOLIN précise que le club a déjà eu deux devis.

Laurent VERNAZ demande le nombre d'adhérent actuel. Il lui est précisé 45 avec une école de tennis qui a été remise en route cette année.

Céline JOLY indique que c'est le moment d'aider le club qui est en renouveau, en refaisant deux courts.
Gérard TANTOLIN que les courts ont 23 ans et sont en fin de vie.
Noël CADET précise que des choix budgétaires seront à faire.
Mathieu CICERI demande que soit réfléchi à un système d'énergie renouvelable pour l'éclairage.

SECURITE

Point sur l'installation d'un système de vidéo-protection

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique que l'entreprise PSP finalise le système de vidéo-protection sur le territoire de la commune, opération qui devrait être achevée début mars 2023 avec la pose de la dernière caméra.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Claude DURAY fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Suite à la demande des médecins généralistes du Centre Médical de disposer d'un 5^{ème} cabinet, des échanges sont en cours sur l'utilisation actuelle des locaux par tous les professionnels de santé.
- Une réunion a été organisée avec RESOTAINER pour échanger avec les riverains sur le projet. Sandrine POIGNET en demande la raison. Claude DURAY indique que c'était pour expliquer et recadrer le projet auprès des riverains.
- Jardins familiaux :
 - Un devis a été validé auprès de JAD FRERES pour ameubler les terrains afin que les locataires puissent exploiter plus facilement leurs jardins
 - Suite à des échanges avec Monsieur TASDELEN, le terrain dont il disposait depuis plusieurs années, a été nettoyé et il pourra être clôturé par les services techniques afin d'avoir une certaine uniformité. Une convention sera signée.
Alain FINA demande pourquoi cet administré a été privilégié pour ce terrain.
Claude DURAY indique que c'est lié à l'antériorité et qu'ayant respecté les conditions fixées, il est normal de le prioriser.
- La mise à jour du Document Unique (évaluation des risques professionnels) va démarrer la semaine prochaine, avec l'appui du Centre de Gestion
- Dans le cadre de l'adhésion de la Commune au dispositif de Conseil en Economie partagé, une première réunion de travail avec le Syndicat d'Energie de la Savoie (SDES) a eu lieu. Elle a permis d'exposer notamment les projets de travaux à venir et le problème de chauffage/refroidissement de la salle polyvalente. Un diagnostic sera fait en mars mais il sera peut-être nécessaire de faire un audit plus complet.
- Dans le cadre d'une stratégie nationale de prévention, initiée par le Gouvernement, une convention a été signée entre l'Education Nationale et la commune de Frontenex pour la mise en place, avec l'appui essentiel des enseignants, d'une distribution de petits déjeuners, sur le temps scolaire.
- Ainsi, une collation basée sur des produits locaux (pain, confiture, miel, fromage....) sera proposée aux élèves, en principe le mardi matin, à tour de rôle, 1 classe à la fois entre 8h20 et 8h40.
Le petit déjeuner sera complété par des projets éducatifs en lien avec l'alimentation (éducation au goût, approche culturelle, équilibre nutritionnel, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.).
Le 1^{er} « petit déjeuner » sera proposé le mardi 28 février 2023 et concernera la classe de CM2.
Sur demande de Caroline LEICHT, Claude DURAY indique que ce sont les élémentaires qui sont visés par l'Education Nationale.
- Le club de basket a été autorisé à poser des banderoles du club sur les murs du gymnase des coquelicots
- Une commission aura lieu le 2 mars sur le projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire avec des esquisses présentées par le cabinet PROJETS ET PAYSAGES
- Des échanges sont en cours avec les conjoints SAVOYE pour une éventuelle acquisition de terrains dans les zones « hors château » et principalement dans les Combettes. Une proposition sera étudiée en commission FINANCES en vue d'une validation lors du prochain Conseil Municipal.
Mathieu CICERI demande si l'achat est réalisé en vue de les confier à des agriculteurs.
Stéphane PERRIER précise que c'est pour la préservation des espaces naturels.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Au niveau du CIAS ARLYSERE, Claude DURAY indique :

- qu'un centre de loisirs sera ouvert les mercredis sur Gilly/Isere du fait des fortes demandes
- qu'il n'y a plus de médecin coordonnateur à l'EHPAD de Frontenex, ce qui est dommageable pour l'établissement

Questions diverses

- Mathieu CICERI demande l'avancée du projet de rénovation du collège.
Claude DURAY indique que les marchés de travaux ont été lancés.
- Emilie ROUGIER revient sur la rétrocession du lotissement de la Colline de Rochebourg.
Claude DURAY indique que des discussions sont à engager avec la société CAPELLI pour avancer.
Le fait qu'il n'y ait pas d'association syndicale libre pourrait poser un problème pour finaliser la rétrocession.
Jean RONZATTI indique qu'il faudra mettre ARLYSERE dans la boucle pour les réseaux dont ils ont compétence et qui comportent certaines malfaçons.
- Concernant RESOTAINER, Laurent VERNAZ est surpris de la distance entre la limite du Clos de la Prairie et le premier container.
Claude DURAY indique que ce ne sont pas des containers mais des jardinières.
Il est souligné la volonté de cette entreprise d'avoir une certaine image de marque, notamment avec un espace paysager de qualité, géré par des entreprises locales.
- Cyril PELOSO demande que soit regardé un problème de gradin au gymnase des Coquelicots (dernier rang mal conçu)

La date du prochain Conseil Municipal sera proposée au 24 mars 2023 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

Le Maire, Claude DURAY

Le Secrétaire de Séance, Cyril PELOSO

**Ce procès-verbal est affiché et diffusé à titre provisoire dans l'attente de son
approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal**